



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/CP/CG 54-14
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2013/26

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2013-26
EXTRAIT DES RESOLUTIONS DU BUREAU DU 12 MAI 2014**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le lundi 12 Mai 2014 à 18h00 au siège de la CMA 76, 135 Boulevard de l'Europe à Rouen.

Préliminaire : Approbation des procès-verbaux de bureau en date du 10/02/14 et 17/02/14.

Les procès verbaux en date du 10/02/14 et 17/02/14 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

I – ACTIVITES DES SERVICES

POINTS D'INFORMATION

Point n°1 : Appui au développement commercial d'artisans et valorisation de l'apprentissage : bilan de la participation à la Foire de Rouen et de la journée de l'apprentissage.

Intervention en séance :

- *Présentation en séance par Mme DEDESSUS-LE-MOUSTIER, en charge de la coordination de cette opération*

Point n°2 : Mise en place du SOCLE : point intermédiaire et incidences sur le traitement des dossiers RM/CFE.

Intervention en séance :

- *Présentation de Mme TARLEVE, responsable du service RM/CFE*

Point n°3 : Activité du Centre de Formation Continue et perspectives.

Point n°4 : Positionnement de la CMA 76 sur l'accompagnement à l'innovation : mise en place d'une convention de partenariat avec SEINARI.

Intervention en séance :

- Présentation de M. BORDIER, responsable du service Développement économique

II – PROCESSUS DE REGIONALISATION

POINTS D'INFORMATION

Point n°5 Difficultés informatiques liées au traitement des contrats d'apprentissage et à leur transfert au Conseil régional.

Point n°6 : Lancement du marché régional portant sur les copieurs

III – MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REDRESSEMENT

A- POINTS D'INFORMATION

Point n°7 : Point sur le déroulé de la procédure relative à la suppression d'emploi de chargé de développement économique validée par l'autorité de tutelle en date du 22/07/2013, occupé par un agent ayant la qualité de délégué syndical

Intervention en séance :

- Présentation de Mme RIMBERT, responsable des ressources humaines

B- POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°8 : Proposition de désaffectation du service public ou de l'usage direct du public des locaux suivants :

- local de 342 m2 du rez de chaussée,
- local de 586 m2 du 3^{ème} étage,

identifiés sur le plan du document n°7 dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN.

- une place de parking située au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignée sous le numéro de lot suivant : n°17
- 43 places de parking situées au 24, rue des murs Saint-Yon 76100 - ROUEN à acquérir désignées sous les numéros de lots suivants : n°201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (rez de chaussée) et 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1^{er} étage).

Proposition de décider le déclassement de la domanialité publique des locaux suivants :

- local de 342 m2 du rez de chaussée,
- local de 586 m2 du 3^{ème} étage,

identifiés sur le plan du document n°7, dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN.

- une place de parking située au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignée sous le numéro de lot suivant : n°17

- 43 places de parking situées au 24, rue des murs Saint-Yon 76100 - ROUEN, à acquérir désignées sous les numéros de lots suivants : n°201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (rez de chaussée) et 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1^{er} étage).

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale l'ensemble de ces deux propositions précédentes dans l'hypothèse où elles seraient votées par le bureau.

Résolution 2012-2015 / 2014-26 B.151 :

VOTE : LA PROPOSITION DE DESAFFECTATION DU SERVICE PUBLIC OU DE L'USAGE DIRECT DU PUBLIC DES LOCAUX SUIVANTS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS:

- LOCAL DE 342 M2 DU REZ DE CHAUSSEE,

- LOCAL DE 586 M2 DU 3EME ETAGE,

IDENTIFIES SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°7 DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN.

- UNE PLACE DE PARKING SITUEE AU 135, BD DE L'EUROPE 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE A ACQUERIR DESIGNEE SOUS LE NUMERO DE LOT SUIVANT : N°17

- 43 PLACES DE PARKING SITUEES AU 24, RUE DES MURS SAINT-YON 76100 - ROUEN A ACQUERIR DESIGNEES SOUS LES NUMEROS DE LOTS SUIVANTS : N°201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (REZ DE CHAUSSEE) ET 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1ER ETAGE).

LA PROPOSITION DE DECIDER LE DECLASSEMENT DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE DES LOCAUX SUIVANTS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

- LOCAL DE 342 M2 DU REZ DE CHAUSSEE,

- LOCAL DE 586 M2 DU 3EME ETAGE,

IDENTIFIES SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°7, DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN.

- UNE PLACE DE PARKING SITUEE AU 135, BD DE L'EUROPE 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE A ACQUERIR DESIGNEE SOUS LE NUMERO DE LOT SUIVANT : N°17

- 43 PLACES DE PARKING SITUEES AU 24, RUE DES MURS SAINT-YON 76100 - ROUEN, A ACQUERIR DESIGNEES SOUS LES NUMEROS DE LOTS SUIVANTS : N°201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (REZ DE CHAUSSEE) ET 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1ER ETAGE).

LA PROPOSITION D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ENSEMBLE DE CES DEUX PROPOSITIONS PRECEDENTES EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°9 : Vote de la proposition de confier à M. MOULARD le pouvoir, en sa qualité de Président et représentant légal de la CMA 76, de signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente portant sur :

- local de 342 m2 du rez de chaussée,

- local de 586 m2 du 3^{ème} étage

identifiés sur le plan du document n°7 dont la CMA 76 est propriétaire, situés au 135, bd de l'Europe – 76100 ROUEN,

- Ce bien sera vendu vide de tout locataire.

- Une place de parking située au 135, bd de l'Europe 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignée sous le numéro de lot suivant : n°17.

- 43 places de parking situées au 24, rue des murs Saint-Yon 76100 - ROUEN, en sous-sol de l'immeuble à acquérir désignées sous les numéros de lots suivants : 201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (rez de chaussée) et 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1^{er} étage).

Le prix de la vente est de 1 128 000 euros, hors frais de notaires, droits et taxes à la charge de l'acquéreur.

L'opération globale de cession concerne également la CRMA qui cède ses locaux au CROUS Rouen Haute Normandie.

La CRMA devra s'engager à procéder aux démarches administratives ad hoc nécessaires à la cession de ses lots.

Proposition d'inscription à l'ordre du jour de la plus prochaine assemblée générale l'ensemble de cette proposition.

Résolution 2012-2015 / 2014-26 B.152 :

VOTE : LA PROPOSITION DE CONFIER A M. MOULARD LE POUVOIR, EN SA QUALITE DE PRESIDENT ET REPRESENTANT LEGAL DE LA CMA 76, DE SIGNER LE COMPROMIS DE VENTE ET L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE PORTANT SUR LES ELEMENTS CI-DESSOUS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS :

- LOCAL DE 342 M2 DU REZ DE CHAUSSEE,

- LOCAL DE 586 M2 DU 3EME ETAGE

IDENTIFIES SUR LE PLAN DU DOCUMENT N°7 DONT LA CMA 76 EST PROPRIETAIRE, SITUES AU 135, BD DE L'EUROPE – 76100 ROUEN,

- CE BIEN SERA VENDU VIDE DE TOUT LOCATAIRE.

- UNE PLACE DE PARKING SITUEE AU 135, BD DE L'EUROPE 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE A ACQUERIR DESIGNEE SOUS LE NUMERO DE LOT SUIVANT : N°17.

- 43 PLACES DE PARKING SITUEES AU 24, RUE DES MURS SAINT-YON 76100 - ROUEN, EN SOUS-SOL DE L'IMMEUBLE A ACQUERIR DESIGNEES SOUS LES NUMEROS DE LOTS SUIVANTS : 201, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 232, 233, 236 (REZ DE CHAUSSEE) ET 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 237, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 (1ER ETAGE).

LE PRIX DE LA VENTE EST DE 1 128 000 EUROS, HORS FRAIS DE NOTAIRES, DROITS ET TAXES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR.

L'OPERATION GLOBALE DE CESSION CONCERNE EGALEMENT LA CRMA QUI CEDE SES LOCAUX AU CROUS ROUEN HAUTE NORMANDIE.

LA CRMA DEVRA S'ENGAGER A PROCEDER AUX DEMARCHES ADMINISTRATIF AD HOC NECESSAIRE A LA CESSION DE SES LOTS.

LA PROPOSITION D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA PLUS PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE L'ENSEMBLE DE CETTE PROPOSITION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

IV- ACTUALITE LOCALE ET NATIONALE DES CMA

POINT D'INFORMATION

Point n°10 : Point sur la mission en cours de l'Inspection Générale des Finances portant sur le réseau des CMA et CCI.

La séance est levée à 22h15.



**Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.**
